GUY DESSUT

Expert comptable, auteur, formateur

LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE dit "CONTRAT DE VENTE"

Le de contrat de cession fait l'entrepreneur entre se spectacles/producteur et l'organisateur/diffuseur. Le représentation est cédé à l'organisateur, pour une durée limitée (généralement le seul jour de la représentation), dans un lieu déterminé (la capacité d'accueil a son importance pour certains spectacles) et pour une somme toujours forfaitaire. Une référence à un pourcentage sur les recettes de billetterie le transformerait en contrat de co-réalisation. Si le producteur est assujetti à TVA, le contrat de cession est assujetti au taux réduit de TVA à 5,5%, et les éventuels éléments annexes (frais de déplacements, fournitures, affiches,...) même facturés séparément bénéficieront de ce taux de TVA, dès lors qu'ils sont en relation avec le contrat initial.

Comme dans tous les contrats, on doit y trouver l'équilibre entre obligations de l'une et l'autre des parties, les responsabilités réciproques, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires et des cotisations sociales du « plateau artistique » c'est à dire le salariat de l'artiste et des musiciens, des techniciens et du personnel de tournée qui incombe invariablement au producteur. Selon le montant du contrat, l'organisateur peut exiger du producteur les justificatifs prouvant qu'il s'est acquitté de ses obligations d'employeur (attestations des organismes sociaux), voire une attestation sur l'honneur certifiant leur embauche préalable (DUE).

6, rue Latécoère – 31180 Rouffiac Tolosan Tèl : 05 61 09 10 66 - Mail : dessut@free.fr Devenu son employeur (exclusif ou pas), le producteur aura la responsabilité d'engager l'artiste pour **chaque** représentation en CDD (dit d'usage), et de le

payer en cachet (ajustable en cas de tournée ou selon l'évolution de son

développement).

Le contrat de cession du droit d'exploitation (ou de représentation) d'un

spectacle, communément appelé contrat de vente, est utilisé par un grand

nombre de structures de diffusion et par la plupart des festivals.

6, rue Latécoère – 31180 Rouffiac Tolosan Tèl : 05 61 09 10 66 - Mail : dessut@free.fr

Sites Internet: www.guydessut.fr et www.fiscalite-association.fr